



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le Collège Bel Air,
l'Académie de Lyon et le Département de l'Ain

2019 - 2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 - DIAGNOSTIC

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

4 - LES INDICATEURS

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,
- Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,
- Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification

Dans l'Ain, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Département s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce la convergence des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le département de l'Ain pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un dossier d'aide à l'auto-évaluation qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte

Etablissement rural mais partiellement pris dans un processus de périurbanisation, le collège Bel Air accueille des élèves majoritairement transportés (84,5%) et demi-pensionnaires (87,5%). Les actifs travaillent, pour la plupart d'entre eux, hors secteur. Il existe deux établissements privés dans une grande proximité géographique.

Les effectifs ont connu une baisse très importante suite à la redéfinition du secteur de recrutement (- 230 élèves) et les CSP ont été modifiées ; la part des ouvriers et inactifs est désormais largement majoritaire (42% des effectifs).

Le pourcentage de familles monoparentales a beaucoup augmenté. La communauté des gens du voyage est traditionnellement très implantée sur le secteur.

Le collège est situé au carrefour de deux académies, de trois départements, en limite de bassin et de circonscription; il doit trouver sa place au coeur de l'activité de ces entités.

Les élèves à l'entrée en 6^{ème} (cf évaluations nationales) montrent pour la plupart des compétences acquises de manière assez satisfaisante ; la très grande difficulté comme la très bonne maîtrise sont peu présentes. Par comparaison au niveau national, la maîtrise du français est moins bien acquise.

A la sortie du collège, les résultats sont satisfaisants, avec un très bon taux de réussite au brevet (97,2%) ; les résultats aux épreuves écrites sont en cohérence avec le contrôle continu et le taux de mentions très bien (42%) qui est élevé.

Les élèves ont tous une orientation en fin de 3^{ème}, dont 95% sur leur 1^{er} vœu. La fluidité des parcours et le taux d'orientation en 2GT sont satisfaisants. Les sorties en fin de 4^{ème} sont cependant encore trop nombreuses; l'ambition scolaire est en sommeil chez une part importante des élèves et des familles.

Le climat scolaire est paisible, mais les réseaux sociaux se révèlent être le théâtre des conflits, de situations de harcèlement, en lien avec le collège.

L'absentéisme perlé, les situations de phobie scolaire constituent une difficulté importante.

2/ Points d'appui et d'amélioration

L'équipe pédagogique est sérieuse et investie ; elle est caractérisée par une moyenne d'âge plus élevée que la moyenne académique (30,6% ont plus de 50 ans) et par une grande stabilité (47,2% des enseignants ont plus de 8 ans d'ancienneté dans le collège). Les éléments jeunes sont, sauf exception, des néo contractuels. Faire évoluer des pratiques pédagogiques ancrées constitue un enjeu.

Les projets pédagogiques sont nombreux, les activités péri-scolaires encadrées par des enseignants également. Le collège a obtenu le label E3D niveau 2 ainsi que la labellisation Génération 2024.

Le remplacement des professeurs absents plus de 15 jours est un problème aigu avec un déficit de TZR sur le secteur et un vivier de contractuels très réduit. L'établissement compte plusieurs enseignants en CLM et mi-temps thérapeutique. Dans ce contexte, cette situation est de nature à nuire aux apprentissages et à l'image du collège. Les remplacements de courte durée, eux, fonctionnent très bien.

Les relations entre élèves ou avec les adultes sont sereines, cependant, les actions citoyennes doivent être renforcées pour assurer une ouverture à la différence et lutter contre toutes les formes de discriminations.

Les élèves sont agréables et les conditions d'enseignement sont bonnes, mais l'ambiance et le rythme de travail sont marqués, pour une part importante des élèves, par un manque d'engagement dans les apprentissages et dans la construction de projet personnel. De plus, de nombreux parents sont en difficulté pour aider leurs enfants tant au niveau scolaire que pour la construction d'un projet d'orientation ambitieux.

La richesse de l'offre de formation permet à la fois de répondre à la diversité des élèves et des parcours, et à nourrir l'image d'un collège « coincé » entre deux établissements privés très généreux en options et dispositifs spécifiques.

Les locaux sont adaptés mais présentent des problèmes de chauffage, d'isolation et d'acoustique (en particulier au restaurant scolaire) préjudiciables au bien-être au collège.

Les relations avec les familles et les partenaires sont positives, mais le tissu de structures culturelles est peu étoffé.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

Améliorer l'engagement de l'élève dans son travail personnel et la construction de son parcours en développant méthodes de travail, autonomie, ouverture, curiosité et confiance.

Axes de progrès :

- Renforcer la prise en charge de la diversité des élèves par une différenciation aux formes variées, adaptées, renouvelées, innovantes.
- Mettre en confiance – travail sur l'évaluation, le statut de l'erreur, la gestion de classe, l'organisation pédagogique.
- Améliorer le suivi individuel de l'élève : assiduité, implication, comportement, suivi social.
- Construire des parcours (avenir, artistique et culturel, santé, citoyen) mieux structurés et mis en cohérence sur les 4 années collège.

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ Objectif 1 : Amener l'élève à s'engager activement et efficacement dans son travail personnel en classe et hors la classe:

1. Mobiliser l'élève en classe :

- Développer l'intention de l'attention chez l'élève . Lutter contre « l'illusion d'incompétence ». Rendre l'élève actif et acteur de ses apprentissages
- Diagnostiquer la difficulté
- Développer une pédagogie de projet
- Développer l'autonomie de l'élève

1. Mobiliser l'élève sur son travail hors la classe

➤ Objectif 2 : – Construire un climat scolaire harmonieux et stimulant dans un cadre éducatif structurant :

1. Le bien-être au collège :

- Se sentir en sécurité, se sentir accompagné, se sentir soutenu et encouragé.
- Diversifier et valoriser les activités périscolaires

1. Ecrire un règlement intérieur énonçant clairement les droits et les devoirs des élèves.
2. Lutter contre l'absentéisme et renforcer le suivi éducatif de l'élève.

➤ Objectif 3 : Favoriser l'ouverture au monde et assurer la construction du projet personnel de l'élève

1. Enrichir l'ouverture au monde

A - D'une culture d'élève à une culture du citoyen : Apprendre à accepter – confronter – partager les cultures.

B – Développer Connaissance, Rencontre et Pratique dans les différents champs culturels

C – Assurer les priorités de l'établissement : ouverture linguistique – Pratiques artistiques et culturelles (atelier théâtre, chorale, atelier guitare, etc..) – Education au développement durable – Projet Génération 2024.

2. La construction du projet personnel de l'élève

- A. Promouvoir le projet personnel par un travail sur la confiance, la connaissance de soi en luttant contre les déterminismes sociaux et la reproduction de modèles familiaux sclérosants.

- B. Ouvrir le champ des possibles en améliorant la connaissance des métiers et des filières professionnelles et en faisant tomber les craintes de l'éloignement géographique.
- C. Développer l'autonomie pour favoriser l'adaptation au lycée, en lien avec les familles.

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Ain.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : Amener l'élève à s'engager activement et efficacement dans son travail personnel en classe et hors la classe:

- Formation sur les processus d'apprentissage et de mémorisation à l'aide des neurosciences

Formation d'établissement ou de bassin avec intervention de chercheurs en neurosciences

- Les outils de la différenciation : travail d'échanges de pratiques entre enseignants de disciplines différentes

Echanges de 15 mn, sur la base du volontariat, avec pour objectif une mutualisation des pratiques

- L'évaluation : évolution des modalités de mise en œuvre et d'exploitation.

Une évaluation bienveillante et constructive : travail dans le cadre des liaisons inter-cycles.

- Poursuivre la réflexion sur le statut de l'erreur

Travail avec les IPR et en conseil pédagogique : présentations de ressources pédagogiques et échanges de pratique.

- Mettre en évidence le lien entre le travail en classe et le travail hors la classe

Travailler sur les typologies de devoirs (nature et objectifs)

- Les devoirs faits

Les devoirs faits : organisation, méthodologie, expérimentation des créneaux libres, développement de situations de recherche

Objectif 2 : – Construire un climat scolaire harmonieux et stimulant dans un cadre éducatif structurant :

- Développer les actions du CVC et du CESC, en associant les familles.

Le CVC impulse des actions pour développer responsabilisation, solidarité et autonomie ; le CESC poursuit ses axes en particulier de responsabilisation dans les usages d'internet et des réseaux sociaux, de développement durable, de lutte contre les addictions, etc, avec une progression sur les 4 années.

- Encourager le sentiment d'appartenance

Encourager le sentiment d'appartenance par les activités, la communication et la valorisation des participations

- Faire une enquête de satisfaction « bien-être et cadre de vie »

Enquête auprès des élèves et des adultes, , exploitée dans le cadre du CVC notamment.

- Mise en place d'outils de communication avec et pour l'équipe pédagogique et éducative

Mise en place d'outils de communication (tableau de bord partagé) direction, vie scolaire, enseignants pour partager l'information afin d'améliorer la prise en charge de l'élève (plus de réactivité, de cohérence entre les actions, de suivi).

Cela devra permettre notamment une meilleure prise en compte des absences perlées, des premiers signes de renoncement, pour installer rapidement les réponses adaptées.

Objectif 3 : Favoriser l'ouverture au monde et assurer la construction du projet personnel de l'élève

- Education à la citoyenneté. Travail sur les valeurs républicaines

Poursuivre et développer les actions engagées : Travail sur les préjugés et les stéréotypes, presse, cinéclub, ...

- Construire une politique culturelle et linguistique sur les 4 niveaux

Assurer équité, cohérence, avec une ouverture du collège sur les lieux de culture.

- Etablir un plan de développement de chacune des priorités de l'établissement en interdisciplinarité et par niveau

Pour ces axes forts - ouverture linguistique – Pratiques artistiques et culturelles (atelier théâtre, chorale, atelier guitare, etc..) – Education au développement durable – Projet Génération 2024 - établir un plan décliné de la 6ème à la 3ème précisant l'engagement de différentes disciplines

- Développer la connaissance de soi et lutter contre les représentations

Questionnaires métiers des familles, jeux de rôle, ministages, soirée orientation en direction des familles

- Développer les partenariats et les situations de découverte et de connaissance par la rencontre.

Développer les partenariats avec les filières professionnelles, forum des métiers en impliquant les familles, semaine des métiers

- Développer les rencontres avec les élèves de seconde et adapter les modalités pédagogiques notamment des devoirs faits.

Faire bénéficier les élèves du regard et de l'expérience d'élèves de 2nde professionnelle et GT. Développer l'autonomie et préparer aux organisations de travail du lycée, notamment avec les devoirs faits.

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➤ Objectif 1 : Amener l'élève à s'engager activement et efficacement dans son travail personnel en classe et hors la classe:

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre d'enseignants engagés dans la différenciation au collège, avec échange de pratiques	30%	80%
Nombre d'enseignants contribuant aux devoirs faits	57%	80%
Nombre d'avertissements/travail prononcés en conseil de classe par trimestre	22	10
Nombre de retenues pour travail non fait par an	160	80

➤ Objectif 2 : – Construire un climat scolaire harmonieux et stimulant dans un cadre éducatif structurant :

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre d'avertissements absentéisme par an	19	10
Nombre de contributions à l'enquête "cadre de vie"	0	70%
Evolution du nombre d'actions du CVC	4	10
Nombre d'actions mises en place pour améliorer la qualité de vie au travail	1	3 par an

Nombre de contributions à l'enquête "cadre de vie" [indicateur local]

Description de l'indicateur : Nombre de contributions à l'enquête, élèves, familles, personnels

Pertinence : Cette enquête aura été élaborée par le collège et validée par les différents publics concernés

Nombre d'actions mises en place pour améliorer la qualité de vie au travail [indicateur local]

Description de l'indicateur : Ces actions auront été déterminées et répertoriées, avec un échéancier sur 4 ans

Pertinence : Ce sont les types d'actions qui sont répertoriés, chacune de ces actions pouvant être mise en oeuvre plusieurs fois dans l'année

➤ Objectif 3 : Favoriser l'ouverture au monde et assurer la construction du projet personnel de l'élève

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Recensement des actions liées aux différents parcours pour assurer cohérence et équité.	divers selon les niveaux	au moins 3 actions par élève et par parcours
Développement des partenariats avec les filières professionnelles ou les organismes de découverte des métiers	2	5
Taux de redoublement en 2 GT	13%	5%

Développement des partenariats avec les filières professionnelles ou les organismes de découverte des métiers [indicateur local]

Description de l'indicateur : Etendre les liens avec les filières (type MECABOURG) pour présenter les métiers, et en particulier les secteurs porteurs d'emploi.

Pertinence : Recenser les filières localement porteuses d'emploi et développer les partenariats (type MECABOURG)

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➤ Mesure 1

Poursuivre l'accompagnement de l'établissement par les corps d'inspection dans le cadre des rdv de carrière

➤ Mesure 2

Accompagner les enseignants par le déploiement des F.I.L. et des A.L.P.

➤ Mesure 3

Accompagner le collège dans le cadre des modalités de pilotage sur la différenciation (voir le projet présenté par Mme l'IA-DASEN en réunion départementale

Collectivité de rattachement

➤ Accompagnement du Département de l'Ain

En déclinaison de la convention-cadre Etat Département, pour une vision partagée de la refondation de l'école de la République et une coopération renforcée, le Département s'engage à intervenir conformément aux politiques éducatives nationales, ainsi qu'en cohérence avec les orientations de la région académique et du projet de l'académie et à développer ses propres politiques dans ce cadre-là.

Le Département s'engage à favoriser les actions s'inscrivant dans les objectifs des parcours de formation des élèves au collège. Dans cette optique, il accompagne le collège à travers les dispositifs suivants que ce dernier s'engage à utiliser de manière privilégiée.

- Au titre du parcours avenir, le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

- Ain'formations Orientation : accueil des tables rondes au sein du collège et participation

des collégiens au salon Ain'formations Orientation

- Valorisation du parcours méritant des collégiens : proposition par le collège d'une liste d'élèves dont le parcours a été particulièrement méritant au cours de l'année scolaire

- Au titre du parcours d'éducation artistique et culturel, le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

- Aide pour la découverte des lieux culturels et patrimoniaux du département de l'Ain

- Accueil de Résidences d'artistes en collège

- Au titre du parcours éducatif de santé, le Département accompagne le collège à travers le dispositif :

- Formation à la prévention et aux secours civiques

- Au titre du parcours citoyen, le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

- Participation à l'appel à projet « porter et faire vivre les valeurs de la République »

- Participation à l'appel à projet « le collégien, acteur du développement durable »

- Participation des élèves à des séjours linguistiques.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2019 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2023. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : 05/11/2019

Vote du Conseil d'Administration : 19 vote(s) pour, 0 vote(s) contre, 0 abstention(s)

<p>A Thoissey, le 05/11/2019</p> <p>Le chef d'établissement</p> 	<p>A ... <u>Bourg-en-Bresse</u> ..., le ... <u>22/11/2019</u> ...</p> <p>L'Inspectrice d'Académie Directrice Académique des services de l'Education nationale de l'Ain</p>  <p>Marilyn RÉMER</p>
<p>A ... <u>Lyon</u> ..., le ... <u>12/12/19</u> ...</p> <p>Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités</p> 	<p>A ... <u>Bourg-en-Bresse</u> ..., le ... <u>1.0.FEV.2020</u> ...</p> <p>Le Président du conseil départemental de l'Ain</p>  <p>Jean DEGUERRY</p>